

Les trois juin mil sept cent soixante après la publication
 de bans de futur mariage entre Antoine Cousin veuf de
 Catherine Boisselin de cette paroisse d'une part et de
 Marie Grantel veuve de Jean Baptiste Fluri aussi de
 cette paroisse d'autre part faite au prône de la messe
 paroissiale le dix huit, le vingt six et vingt sept may

mariage de
 Antoine Cousin
 et de Marie
 Grantel.

dernier passé sans qu'il se soit trouvé
 trouvé aucun empêchement ou opposition
 souffigné par lui-même, après les fiançailles célébrées
 hier en cette église, leur mutuel consentement de
 mariage et leur avoir donné la bénédiction nuptiale
 avec les cérémonies prescrites par la Sainte Église en
 présence de Antoine cousin père de Leproux
 et nicolas et pierre cousin qui ont signé avec Leproux,
 et Leproux a fait la marque Antoine Cousin
 (La marque de) antoine cousin
 marié et antel nicolas cousin
 pierre cousin. Le Moyné